

Image not found or type unknown



## L'acquereur traine les pieds pour signer le compromis de vente

Par **BBPP**, le **08/04/2021** à **14:57**

Bonjour.

L'acquéreur (qui a signé l'offre d'achat), ne signe pas le compromis.

Séance prévue > moi j'ai donné procuration au Clerc de Notaire.

Que ce passe-t-il s'il ne signe pas ?

Peut-on arrêter la vente ?

Merci